



DANONE

**COMPTE-RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE**

**LE 26 JUIN 2020
AU SIEGE SOCIAL**

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée Générale Mixte de Danone s'est tenue le 26 juin 2020, à huis clos, sans la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Les actionnaires ont pu suivre l'intégralité de l'Assemblée Générale, retransmise en direct sur le site internet de Danone, dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2020, accessible à l'adresse suivante : <https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>. La rediffusion de l'Assemblée est disponible à cette même adresse.

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle et conformément au cadre prescrit par le décret n°2020-418 du 10 avril 2020, les actionnaires ont été invités à voter en amont de l'Assemblée.

Le nombre d'actionnaires ayant voté s'établit à 6.925 (AGE), parmi lesquels 3.277 ont donné pouvoir au Président de l'Assemblée et 3.648 ont voté par correspondance.

Le quorum s'établit à 63,52%.

Deux interventions ont été présentées aux actionnaires durant l'Assemblée :

1. une présentation financière portant sur les résultats 2019 et les perspectives 2020 par Mme Cécile CABANIS, Directrice Générale Finances, Technologie & Data, Cycles et Achats ; et
2. une présentation stratégique portant sur le statut d'entreprise à mission, par M. Emmanuel FABER, Président-Directeur Général.

1. Présentation financière portant sur les résultats 2019 et les perspectives 2020

Après la diffusion d'un film sur les faits marquants de l'année 2019, Mme Cécile CABANIS a débuté sa présentation en rappelant les objectifs 2030 de Danone. Elle a indiqué que Danone avait progressé à la fois sur son agenda de performance économique, mais aussi sur l'ensemble de sa transformation.

- **Modèle d'entreprise** : Danone a enregistré une croissance de +8,3% du bénéfice net par action courant en 2019 ;
- **Modèle de marque** : Danone a obtenu la notation triple A au classement CDP, ce qui n'est le cas que de 6 entreprises dans le monde ;
- **Faire confiance** : plus de 86% des salariés de Danone ont participé à la consultation sur les objectifs 2030, signe d'un fort engagement des équipes.

Mme Cécile CABANIS est revenue sur les résultats et les indicateurs de performance clés de l'année 2019, en rappelant que l'année avait été marquée par une forte progression de sa croissance rentable :

- un chiffre d'affaires de 25,3 milliards d'euros, en hausse de 2,6% en données comparables par rapport à 2018, avec une accélération du rythme de croissance tout au long de l'année ;

- une rentabilité qui s'améliore, avec une marge opérationnelle courante de 15,2%, en hausse de 76 points de base, incluant une amélioration de la marge brute ;
- un bénéfice net par action courant en hausse de 8,3 % à 3,85 euros ;
- un bilan solide avec un taux de dette nette/EBITDA à 2,8x fin 2019, un an en avance par rapport à l'engagement de moins de 3x en 2020 ;
- un niveau record de free cash-flow de 2,5 milliards d'euros.

Mme Cécile CABANIS a précisé que l'ensemble des pôles de Danone avait connu une croissance en 2019 et détaillé la performance de chacun d'entre eux.

- **Nutrition Spécialisée** : les ventes de la Nutrition Spécialisée ont crû de 5,8% en données comparables en 2019. L'année a été marquée par une intégration réussie des métiers de Nutrition Infantile et Nutrition Médicale. La Nutrition Médicale a enregistré une croissance d'environ 5% alors que la Nutrition Infantile a connu une croissance proche de 10% en Chine et des ventes très solides dans le reste du monde, notamment dans le reste de l'Asie et aux États-Unis.
- **Produits laitiers et d'origine végétale** : le pôle a enregistré une croissance de 1,1% en données comparables en 2019. L'année a été marquée par le retour à la croissance de l'Europe grâce à la stabilisation des produits laitiers frais et la poursuite de l'expansion de la marque Alpro. En Amérique du Nord, les trois plus grandes marques de la région ont enregistré une croissance forte. La zone CEI a enregistré un léger repli dans un contexte de ralentissement de la demande, alors que l'Amérique latine a connu une croissance soutenue et le Maroc un rebond de ses ventes après le boycott de l'année précédente. Au global, les ventes de produits d'origine végétale ont atteint 1,9 milliard d'euros.
- **Eaux** : le pôle a enregistré une croissance de 1,5% en données comparables en 2019. Après un été marqué par des conditions météorologiques défavorables, l'Europe a renoué avec la croissance au 4^{ème} trimestre. Les pays émergents ont enregistré une croissance forte, tirée par l'Indonésie, la Turquie et les eaux minérales au Mexique. L'amélioration de la performance a aussi été portée par une valorisation du portefeuille et de fortes efficacités au niveau de la chaîne de valeur.

Mme Cécile CABANIS a expliqué que la période 2019 clôturait le Plan Danone 2020, annoncé en 2015. Elle a précisé que cette période constituait un chapitre important pour l'entreprise avec d'importantes avancées en termes de transformation, tant sur le plan financier, avec un bénéfice net par action qui a crû de plus de 50% la période, que sur le plan extra-financier avec l'atteinte en 2019 du pic d'émissions carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur de Danone et la communication pour la première fois de l'évolution du bénéfice net par action courant de l'entreprise ajusté du coût du carbone. Mme Cécile CABANIS a indiqué que la clôture du Plan 2020 avait lancé le début d'un nouveau cycle et l'annonce d'un plan de 2 milliards d'euros d'investissements pour accélérer la transformation de Danone, dont 900 millions d'euros dédiés à la circularité de ses emballages.

Mme Cécile CABANIS est ensuite revenue sur l'année 2020 et sur le contexte de pandémie globale à laquelle Danone a dû faire face. Elle a expliqué que l'entreprise avait en priorité assuré la sécurité et la protection de ses salariés et plus largement celle de son écosystème, fait preuve d'agilité, et maintenu la solidité de son bilan. Mme Cécile CABANIS a indiqué que Danone avait également assuré la protection de ses actionnaires en maintenant la proposition

de dividende au titre de l'exercice 2019 de 2,10€ par action, en hausse de 8% par rapport à l'année dernière.

Mme Cécile CABANIS a expliqué que la crise n'était pas terminée et que l'année 2020 serait constituée de 3 phases : l'entrée en confinement accompagnée d'un repli brutal de l'économie vécus au printemps, la lente sortie du confinement actuelle qui durera jusqu'à la fin de l'automne et la progressive convalescence de l'économie à partir de la fin de l'année.

Enfin, Mme Cécile CABANIS a fait un point sur la situation opérationnelle et financière à date. Elle est d'abord revenue sur la performance de Danone au 1^{er} trimestre 2020. Les ventes ont augmenté de 3,7% en données comparables, portées par une hausse de la consommation à domicile et des achats de précaution en Europe et en Amérique du Nord en mars pour les pôles de Nutrition Spécialisée et Produits laitiers et d'origine végétale, qui ont enregistré des croissances en données comparables de 4,6% et 7,9% respectivement. Le pôle Eaux, dont la performance est fortement liée à la consommation hors domicile qui représente 40% de ses ventes, a connu un déclin de 6,8%. Mme Cécile CABANIS a ensuite expliqué que le deuxième trimestre serait marqué par le confinement, avec la moitié de la population mondiale confinée, dont celle de nouvelles régions telles que l'Amérique latine et l'Afrique. Elle a précisé qu'en plus des effets de déstockage liés aux achats de précaution réalisés au premier trimestre notamment dans la Nutrition Spécialisée, le plein effet du déclin des ventes dans les canaux hors domicile entraînerait une détérioration séquentielle significative du pôle Eaux, ce qui engendrerait un deuxième trimestre avec des ventes particulièrement faibles. Mme Cécile CABANIS a ajouté qu'il fallait également prendre en compte des coûts additionnels directs sur toute la chaîne de valeur nécessaires à la continuité de l'activité, qui pèseront sur la marge du premier semestre.

Pour conclure, Mme Cécile CABANIS a indiqué que Danone avait globalement gagné des parts de marché pendant la crise, et que la résilience de l'entreprise, de ses marques et de son écosystème lui permettrait de sortir plus forte de cette crise. Elle a ajouté que le cadre d'action de Danone « One Planet. One Health » était plus pertinent que jamais et qu'elle était fière que Danone propose à ses actionnaires de voter pour que l'entreprise soit la première société à mission cotée en France.

2. Présentation stratégique : le statut d'entreprise à mission

Après la diffusion d'un film sur l'entreprise à mission, M. Emmanuel FABER a remercié l'ensemble des personnes ayant témoigné dans les films précédemment diffusés. Il a rappelé que l'ambition de Danone de devenir une entreprise à mission dépendait du vote à venir des actionnaires.

M. Emmanuel FABER a ensuite rappelé qu'il y a un an, à l'occasion du centenaire de Danone, à l'Assemblée Générale, il avait partagé et évoqué ses convictions sur ce qui ferait le succès de Danone pour son deuxième centenaire. Il avait alors insisté sur le risque pour une entreprise centenaire de « s'endormir », de perdre la vision entrepreneuriale, la capacité à s'adapter et à traverser toutes les crises. Il avait alors exprimé son souhait de voir réinventé un modèle d'entreprise vivante, au service d'une économie vivante.

M. Emmanuel FABER a évoqué sa conviction que l'économie doit être au service de l'humain : la finance doit servir l'économie, qui elle-même doit servir les hommes ;

l'agriculture doit respecter et renouveler les ressources de la planète et l'alimentation doit améliorer la santé de chacune et chacun. Il a affirmé que le modèle pyramidal d'organisation des grandes entreprises internationales n'est pas un modèle d'entreprise vivante de demain.

M. Emmanuel FABER a continué en mentionnant qu'à la suite de la réunion du Conseil d'Administration du 19 mai, Danone avait partagé sa volonté de présenter aux actionnaires une résolution pour modifier ses statuts et devenir une entreprise à mission.

M. Emmanuel FABER rappelle qu'entre l'Assemblée Générale de l'année dernière et celle de cette année, il y a eu notamment la crise que nous traversons, et qui nous rappelle que nous ne pouvons faire qu'alliance avec le vivant, ainsi que la loi « PACTE », qui a permis la mise en place en France du statut « d'entreprise à mission ». Ce statut permet d'aller plus loin que les modèles classiques, économiques, d'entreprises du XXe siècle. Il précise que ce sont ces deux facteurs qui expliquent que le Conseil d'Administration propose aujourd'hui aux actionnaires l'adoption du statut d'entreprise à mission.

Il a ensuite remercié les 100 000 salariés de Danone, qui via le programme « Une Personne, Une Voix, Une Action », sont désormais tous actionnaires de l'entreprise. Il a indiqué que la routine de consultation avait encouragé les dirigeants à aller plus loin dans la transformation de la gouvernance de l'entreprise, pour la rendre plus participative, plus inclusive.

M. Emmanuel FABER a ensuite remercié les salariés pour leur extraordinaire travail au quotidien en rappelant les 50 % de croissance du résultat net par action en cinq ans, qui ont permis d'annoncer un plan d'accélération sur le climat, les emballages, l'agriculture régénératrice, et la transformation digitale de l'entreprise, de deux milliards d'euros, le 26 février dernier, avec l'accord du Conseil d'Administration. Il les a remerciés d'avoir permis à Danone de continuer à conduire sa mission d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, grâce à la garantie des salaires, des emplois, de la couverture santé pour tous les salariés. Il a salué leur capacité d'adaptation, leur énergie, leur solidarité et leur engagement pendant la crise. Il a également réitéré sa confiance et ses remerciements aux équipes de direction et aux membres du Conseil d'Administration pour leur lucidité et leur audace ; cette audace qui est nécessaire à la conduite du double projet économique et social de Danone.

M. Emmanuel FABER a déclaré qu'en plaçant le double projet, à l'intérieur même des statuts, Danone propose à ses actionnaires que ces mots importants, qui ont fondé la culture de l'entreprise, fassent partie de sa constitution. Il a salué cette ambition de passer à un autre modèle d'entreprise et a rappelé sa synergie avec l'ambition d'accélérer la certification B Corp de Danone.

M. Emmanuel FABER a informé de l'obligation légale de nommer un Comité de Mission qui sera chargé de suivre l'évolution de la mission de Danone. Ce Comité suivra les objectifs sur la santé, sur la préservation et le renouvellement des ressources de la planète, sur la construction de l'avenir avec les équipes de l'entreprise, sur l'inclusivité de sa croissance. Il vérifiera que ces objectifs soient tenus et reportés à l'Assemblée Générale dès l'année prochaine.

M. Emmanuel FABER a ensuite annoncé que le Comité de Mission réunissait une dizaine d'experts mondiaux et il les a présentés brièvement :

- Guido BARILLA, Président du Conseil d'Administration de Barilla et membre du Conseil de Danone.
- Sharan BURROW, Secrétaire Générale de la Confédération syndicale internationale.
- Ngozi OKONJO-IWEALA, économiste, experte en développement international, envoyée spéciale de l'Union Africaine contre le Covid, ancienne Directrice Générale de la Banque mondiale et ministre des Finances du Nigeria.
- Emma LAHMER, employée de Danone, et qui a été représentante des salariés de Danone au Conseil d'Administration pendant plusieurs années.
- Pascal LAMY, précédemment Directeur Général de l'Organisation mondiale du commerce et Président du Forum mondial de Paris sur la Paix.
- Rose MARCARIO, Présidente de ce Comité de Mission. Elle a été la Présidente-Directrice Générale de Patagonia aux Etats-Unis.
- Hiromichi MIZUNO, administrateur au sein du réseau des Principes pour l'Investissement Responsable, conseiller spécial du gouvernement japonais. Il a dirigé pendant de nombreuses années l'investissement du grand fonds de pension japonais, l'un des plus grands fonds de pension au monde.
- David NABARRO, ancien conseiller spécial du Secrétaire Général des Nations Unies sur l'agenda 2030 pour les Objectifs de Développement Durable, qui a beaucoup travaillé sur les questions de nutrition au sein de l'ONU, et travaille aujourd'hui sur la réponse au Covid.
- Gabriela ILIAN RAMOS, cheffe de cabinet de l'OCDE, sherpa auprès du G20. Elle vient d'être nommée sous-directrice générale de l'UNESCO, chargée des sciences humaines et sociales.
- Rajiv SHAH, Président de la Fondation Rockefeller, précédemment Président de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) sous l'administration de Barack Obama.

M. Emmanuel FABER a remercié ces personnes pour leur confiance, leur expertise et leur pragmatisme.

M. Emmanuel FABER a conclu son discours en s'adressant aux actionnaires de Danone, qu'il a remerciés pour leur confiance, leurs questions et pour les discussions de ces derniers mois. Il a rappelé qu'il y a longtemps chez Danone, lors de la préparation du futur, dans des années compliquées comme celles des crises pétrolières, la politique sociale chez Danone était de dire que cette transformation se ferait avec et par les hommes et les femmes de Danone. Il a déclaré que cette transformation de l'entreprise allait se faire avec et par les actionnaires. Il a mentionné être confiant sur le soutien que les actionnaires apportent à l'idée d'entreprise à mission et les en a remerciés. Il a évoqué son sentiment de gratitude, à un moment où tant de choses tendent à diviser. Il a également dit sa joie, si le vote était positif, d'entamer la première année de ce deuxième centenaire de Danone, avec une gouvernance aussi nouvelle.

M. Emmanuel FABER a clos son intervention en remerciant par avance les actionnaires.

* *
*

M. Laurent SACCHI a ensuite indiqué que la Société avait reçu treize questions écrites de deux actionnaires et a précisé que les réponses aux questions auxquelles il n'était pas répondu au cours de l'Assemblée ont été publiées sur le site internet de Danone, dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2020, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

Mme Cécile CABANIS et M. Emmanuel FABER ont répondu oralement, durant l'Assemblée, à deux questions écrites.

* *
*

Monsieur Laurent SACCHI a rappelé que l'Assemblée Générale se tenant à huis clos, les actionnaires ont été invités à voter en amont de l'Assemblée et que le vote a été clôturé le jeudi 25 juin 2020, veille de l'Assemblée.

Toutes les résolutions présentées par le Conseil d'Administration ont été approuvées, à savoir :

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et fixation du dividende à 2,10 euros par action ;
4. Renouvellement du mandat de Monsieur Gregg L. ENGLÉS en qualité d'Administrateur ;
5. Renouvellement du mandat de Madame Gaëlle OLIVIER en qualité d'Administratrice ;
6. Renouvellement du mandat de Madame Isabelle SEILLIER en qualité d'Administratrice ;
7. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Michel SEVERINO en qualité d'Administrateur ;
8. Renouvellement du mandat de Monsieur Lionel ZINSOU-DERLIN en qualité d'Administrateur ;
9. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce pour l'exercice 2019 ;
10. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Emmanuel FABER, Président Directeur Général ;
11. Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2020 ;
12. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2020 ;

13. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société ;

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

14. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées à des catégories de bénéficiaires, constituées de salariés travaillant au sein de sociétés étrangères du groupe Danone, ou en situation de mobilité internationale, dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié ;
15. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des attributions d'actions existantes ou à émettre de la Société, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
16. Modification de l'article 15.III des statuts de la Société relatif aux règles de désignation des Administrateurs représentant les salariés ;
17. Modification de l'article 19.III des statuts de la Société relatif aux conventions réglementées ;
18. Modification de l'article 21.I des statuts de la Société relatif aux règles de désignation des Commissaires aux Comptes suppléants ;
19. Modification des articles 20.I et 27.I des statuts de la Société relatifs à la rémunération des Administrateurs et à la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
20. Modification de l'article 1 et du Titre IV des statuts de la Société afin d'adopter le statut de société à mission ;
21. Pouvoirs pour les formalités.

Lors de l'annonce du résultat du vote de la 20^{ème} résolution relative à l'adoption du statut de société à mission, M. Emmanuel FABER a informé les actionnaires des modifications apportées au règlement intérieur du Conseil d'Administration, indissociables de l'adoption du statut de société à mission, et qui ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil, afin de préparer la certification B CorpTM de l'entreprise :

Article 4.3 sur la raison d'être et la mission de la Société : « Conformément à l'article 1833 du Code Civil, et s'appuyant sur plusieurs décennies d'une démarche d'entreprise responsable, qui sous-tendent la raison d'être de la Société (telle que figurant au II de l'article 1 des statuts), et le modèle de croissance rentable et durable dans lequel s'intègrent les objectifs fixés au III de l'article 1 des statuts, la Société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités. Dans le cadre de cette démarche, le Conseil d'Administration prend en considération les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société. »

Article 13 sur l'approbation et les modifications du règlement intérieur : « Le présent règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'Administration, par une délibération spéciale en date du 25 juin 2020. Ce règlement, à l'exception de l'article 4.3 et de ce paragraphe, peut être modifié à tout moment par simple délibération du Conseil d'Administration. Toute modification de l'article 4.3 ou du présent paragraphe ne pourra prendre effet qu'après (a) approbation par les actionnaires, statuant à la majorité des deux

tiers, d'un changement des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux fixés au III de l'article 1 des statuts et (b) examen des conséquences de la modification proposée sur l'objectif de certification B Corp™ de la Société, incluant une information et une consultation préalables de B-Lab. »

M. Emmanuel FABER a précisé qu'avec cette disposition, Danone s'engage à ce que ces textes, qui guideront l'application par le Conseil d'Administration de l'évolution des statuts de la Société dans le cadre de l'adoption du statut de société à mission, ne soient pas modifiés par le Conseil à sa seule initiative, mais uniquement après une double consultation auprès d'une part des actionnaires, avec une majorité des deux tiers, et d'autre part auprès de B-Lab, l'organisme certificateur indépendant de B Corp™.

* *
*

La présentation de Mme Cécile CABANIS, les résultats des votes ainsi que la retransmission de l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site internet de Danone à l'adresse suivante : <https://www.danone.com/fr/investor-relations/shareholders/shareholders-meeting.html>.

* *
*